



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 7375

Texte de la question

M. André Borel attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des jeunes qui, dans le cadre de leurs études, doivent trouver une entreprise qui accepte de les engager avec un contrat en alternance. Il précise que la recherche est très compliquée et que les réponses ne varient guère : pas assez de travail, quota d'apprentis déjà atteint, rémunération trop élevée, etc. Ces jeunes sont quelquefois contraints d'arrêter leurs études s'ils ne parviennent pas à trouver l'entreprise qui voudra bien les engager. Il lui demande donc si des mesures incitant les entreprises à accepter des jeunes avec un contrat en alternance ne pourraient pas être envisagées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de donner une priorité majeure à l'emploi des jeunes. Dans le secteur non marchand, il a dégagé des moyens importants pour favoriser la promotion d'activités nouvelles qui permettent l'embauche de 350 000 jeunes au travers du dispositif « nouveaux services, nouveaux emplois » issu de la loi du 16 octobre 1997. S'agissant de l'embauche de jeunes dans le secteur marchand, le Premier ministre a souhaité, à l'issue de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail du 10 octobre dernier, que chaque branche professionnelle réalise, sous l'impulsion des organisations patronales et syndicales au niveau interprofessionnel, un diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes et de ses perspectives. Les branches pourront disposer de l'appui des services de l'Etat, si elles le désirent, pour élaborer ces diagnostics, qui serviront de base à la négociation d'accords de branche, assortis d'objectifs quantifiés, pour augmenter la part des jeunes dans l'emploi, diminuer la précarité, développer la formation et rajeunir la pyramide des âges. Un premier bilan de ces opérations sera établi au premier trimestre 1998, et une évaluation générale sera effectuée avant l'été pour mesurer les avancées réalisées. C'est ce cadre qui paraît le plus adapté pour apporter une réponse aux obstacles au développement de l'alternance évoqués par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. André Borel](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7375

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4435

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 572